

La Marelle



En partenariat avec



Fondée en 2002

Conditions financières et générales 2016/2017

Garderie/Crèche



Av. des Planches 23, CP 1347, 1820 Montreux

Téléphone : 021/961 18 72

www.ecole-riviera.ch



Conditions financières et générales 2016/2017
Tous les tarifs s'entendent en francs suisses / CHF

Finance d'inscription à la crèche/garderie

Dès que l'inscription a été confirmée aux parents, la finance d'inscription de CHF 160.00 doit être versée pour chaque nouvel enfant.

L'inscription de l'enfant est définitivement confirmée au moment où le contrat d'inscription est signé et retourné à la direction. La finance d'inscription couvre les frais administratifs d'admission. Elle n'est donc remboursée en aucun cas et n'est pas déductible des factures à venir

Toute autre indemnité pour rupture de contrat est expressément réservée – voir chapitre « délai de résiliation / annulation de l'inscription à la garderie » ci-après.

Adaptation à la crèche/garderie

Une période d'adaptation est prévue avant la fréquentation régulière de votre enfant. Elle se déroule de façon progressive et en fonction des besoins de votre enfant. Elle a lieu sur plusieurs périodes réparties sur un minimum de 2 semaines, et peut durer au-delà en tenant compte du bien être de l'enfant. Durant cette période, la place de l'enfant inscrite dans le contrat est réservée et comptabilisée.

Conditions tarifaires pour la crèche/garderie

Les montants indiqués ci-dessous incluent toutes les activités organisées dans le cadre de la garderie (y compris les sorties). Ils comprennent également les repas et/ou les goûters. Dans tous les cas, les langes sont à fournir par les parents.

Frais d'inscription et période d'adaptation	160. -
Jour	116. -
Matin jusqu'à midi	55.-
Matin jusqu'à 14.00	75.50
Après-midi dès 13.45	51.-
Dépannages, 2hrs max	10. -/heure
Fréquentation supplémentaire	Prix indiqué



Conditions financières et générales 2016/2017
Tous les tarifs s'entendent en francs suisses / CHF

Pour assurer une bonne intégration de l'enfant, une présence minimum de 20% (2 × ½ jour ou 1 jour entier) par semaine est exigée.

Les montants indiqués ci-dessus sont facturés 10 fois par année, indépendamment du nombre de jours dans le mois. Les semaines de fermeture officielle de la garderie ont déjà été déduites dans les montants indiqués ci-dessus

Une absence pour vacances supplémentaires ou pour maladie ne donne droit à aucune réduction ; la place étant réservée dans tous les cas. La Marelle s'engage, en cas d'épidémie ou de pandémie d'une ampleur telle que la fermeture temporaire de la structure – sur ordre et/ou avec l'accord des autorités compétentes – est indispensable pour préserver la santé des enfants, à tout mettre en œuvre pour trouver des solutions alternatives sans toutefois y être tenu, ni même obligé et sans qu'aucune contrepartie ne soit due.

Rabais fratrie

Un rabais de 10% est accordé sur la facture du deuxième enfant (le plus jeune) d'une même famille. Le même rabais est accordé pour le troisième enfant ainsi que pour les suivants. Un élève scolarisé à l'école Riviera est pris en compte dans le calcul du nombre d'enfants fréquentant la crèche/garderie.

Modalités de paiement : 10 factures payables d'avance

Dépannage à la crèche/jardin d'enfants

Il est possible, en fonction des disponibilités, d'augmenter pour des courtes périodes la fréquentation d'un enfant à la garderie.

Modalités de paiement : report sur la facture du mois suivant la prestation



Conditions financières et générales 2016-2017
Tous les tarifs s'entendent en francs suisses / CHF

Vacances officielles de la crèche/garderie

La garderie est fermée pendant les trois premières semaines d'août ainsi que deux semaines à Noël, soit 5 semaines par année scolaires.

La garderie est également fermée pendant les jours fériés suivants : Vendredi Saint, lundi de Pâques, Pont de l'Ascension (Jeudi et Vendredi), Lundi de Pentecôte, 1^{er} août ainsi que le Lundi du Jeûne Fédéral

Voir tableau des vacances 2016-2017

Modifications des plages de présence à la crèche/garderie

Une modification de la fréquentation est possible selon les disponibilités moyennant un préavis d'un mois pour la fin d'un mois et après avoir obtenu l'accord écrit de la Direction.

Délai de résiliation - annulation de l'inscription à la crèche/garderie

La résiliation du contrat est possible moyennant un préavis de deux mois pour la fin d'un mois. La résiliation doit être envoyée à La Direction de l'Ecole Riviera par lettre recommandée.

Le contrat se termine automatiquement avec l'entrée à l'école enfantine /ère année Harnos) selon les règles de scolarisation obligatoire en vigueur dans le canton de Vaud.

L'annulation d'une inscription suit exactement les mêmes règles